



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Séance extraordinaire du 26 avril 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le lundi 26 avril 2021 à 18h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents : M. Michael Byrns, conseiller siège 1
M. Gaston Vachon, conseiller siège 2
M. Jérôme Fournier, conseiller siège 3
M. Victor Boutin, conseiller siège 4
Vacant, siège 5

Est absent : M. Yves Roy, ayant motivé son absence
Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Soucy.
Est également présente Madame Mélanie Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3.1 Mot de bienvenue et Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jacques Soucy déclare ouverte la séance extraordinaire du 26 avril 2021.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil d'une municipalité est tenu de siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à en prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les vidéoconférences ou en personne.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

3.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation transmis le 23 avril et qu'ils y renoncent;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

À CETTE CAUSE Il est proposé par Michael Byrns que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
 - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 2- TRAVAUX PUBLICS**
 - 3.1 Mandat pour contrôle qualitatif – Réfection de la rue Brennan
- 3- LEVÉE DE LA SÉANCE**

2. TRAVAUX PUBLICS

2.1 Mandat pour contrôle qualitatif – Réfection de la rue Brennan

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Frampton demande des prix afin de procéder au contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue Brennan;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres de service auprès de 3 entreprises ;

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES
FNX INNOV	18 001,65 \$
ENGLOBE	12 870,30 \$
GROUPE ABS	17 052,98 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la conformité des soumissions a été faite par les ingénieurs mandatés et qu'ils recommandent l'acceptation de la soumission;

2104-90

À CES CAUSES, il est proposé par Gaston Vachon et résolu que la Municipalité de Frampton retienne la soumission de *Englobe* au montant de 12 870,30 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

2104-91

À 18 h 32, il est proposé par Jérôme Fournier résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Jacques Soucy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jacques Soucy, maire

Mélanie Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière